
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 avril 2015 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. GILLES DEGUIRE

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Alain Legault, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Jean-Marc Jacques, chef de Cabinet

Était aussi présent :

M. Martial Mallette, commandant représentant du poste de quartier 39

Nombre de personnes dans la salle : environ vingt (20)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, déclare la séance ouverte.

CA15 10 121

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 avril 2015, à 19 h.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 avril 2015, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

CA15 10 122

Approuver et déposer aux archives les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 9 mars 2015, à 18 h, et de la séance ordinaire du 9 mars 2015, à 19 h.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 9 mars 2015, à 18 h, et de la séance ordinaire du 9 mars 2015, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02

CA15 10 123

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 mars 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.03 1152577024

CA15 10 124

Déposer aux archives le compte rendu de la rencontre du comité du développement social et communautaire tenue le 11 mars 2015.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le compte rendu de la rencontre du comité du développement social et communautaire tenue le 11 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.04 1154201004

CA15 10 125

**Adjuger à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 3 093 643,64 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 3 103 991,40 \$, taxes incluses.
Appel d'offres 934 / 6 soumissions**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adjugé à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 3 093 643,64 \$, taxes incluses, le contrat 934 pour l'exécution des travaux de pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense de 3 103 991,40 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1156329001

CA15 10 126

**Adjuger à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 209 461,13 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement.
Appel d'offres 935 / 7 soumissions**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adjugé à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 209 461,13 \$, taxes incluses, le contrat 935 pour l'exécution des travaux de pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 NTA1156329002

CA15 10 127

**Adjuger à ABC Environnement inc. plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 181 484,02 \$, taxes incluses, un contrat de nettoyage et d'alésage de conduites d'égout dans diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord.
Appel d'offres 15-14128 / 8 soumissions**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adjugé à ABC Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 181 484,02 \$, taxes incluses, le contrat 15-14128 pour le nettoyage et l'alésage de conduites d'égouts dans diverses rues de l'arrondissement ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1154383002

CA15 10 128

Octroyer à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, au montant de 158 866,72 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2015 et autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer tous les documents requis à cette fin.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit octroyé à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour un montant de 158 866,72 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2015 ;

QUE le directeur de la Direction des travaux publics soit autorisé à signer tous les documents nécessaires ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 NTA1153602007

CA15 10 129

Adjuger à Imprimerie FL Web., plus bas soumissionnaire conforme, au montant maximum de 65 995,65 \$, taxes incluses, le contrat pour l'impression des trois numéros de l'Infonord incluant le calendrier culturel encarté pour l'année 2015.

Appel d'offres 15-14308 / 3 soumissions

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à l'imprimerie FL Web inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant maximum de 65 995,65 \$, taxes incluses, le contrat 15-14308 pour l'impression des trois numéros de l'Infonord incluant le calendrier culturel encarté pour l'année 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 NTA1156085001

CA15 10 130

Adjuger à Les Constructions P.R.V. inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 59 424,83 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de réparation de branchements croisés et autoriser une dépense au montant de 62 874,08 \$.

Appel d'offres 939 / 3 soumissions

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Constructions P.R.V. inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 59 424,83 \$, taxes incluses, le contrat 939 pour l'exécution de travaux de réparations de branchements croisés ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 62 874,08 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1154383003

CA15 10 131

Octroyer à Médias Transcontinental, pour un montant 57 487,50 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré pour l'achat hebdomadaire d'une demi-page pour informer les résidents de Montréal-Nord et d'espaces pour les avis publics publiés dans Le Guide de Montréal-Nord, pour la période du 20 avril au 31 décembre 2015, conformément à l'offre de service de cette firme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit octroyé à Médias Transcontinental, au montant 57 487,50 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré pour l'achat hebdomadaire d'une demi-page pour informer les résidents de Montréal-Nord et d'espaces pour les avis publics publiés dans Le Guide de Montréal-Nord, pour la période du 20 avril au 31 décembre 2015, conformément à l'offre de service de cette firme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 NTA1156085003

CA15 10 132

**Adjuger à Asplundh Canada ULC, au montant total approximatif de 52 696,95 \$, taxes incluses, le contrat pour la location d'un camion incluant nacelle.
Appel d'offres 15-14164 / 1 soumission**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adjugé à Asplundh Canada ULC, au montant total approximatif de 52 696,95 \$, taxes incluses, le contrat 15-14164 pour la location d'un camion incluant nacelle ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 NTA1156819006

CA15 10 133

Ratifier l'octroi à M. Daniel Bussièrès, au montant de 10 500 \$, non taxable, d'un contrat de services professionnels pour encadrer la réalisation des activités du centenaire de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit ratifié l'octroi à M. Daniel Bussièrès, au montant de 10 500 \$, non taxable, d'un contrat de services professionnels pour encadrer la réalisation des activités du centenaire de Montréal-Nord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 NTA1154201005

CA15 10 134

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal - SPVM et l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'embauche de deux cadets policiers en vélo, pour une période de douze semaines, soit du 1^{er} juin au 24 août 2015, dans le cadre du programme de prévention locale et autoriser une dépense approximative de 20 009 \$.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit approuvée l'entente entre la Ville de Montréal - SPVM et l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'embauche de deux cadets policiers, pour une période de douze semaines, soit du 1^{er} juin au 24 août 2015, dans le cadre du programme de prévention locale ;

QUE soit autorisée une dépense approximative de 20 009 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 NTA1152577025

CA15 10 135

Approuver un projet de bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et 9056-4253 Québec inc., pour la location d'un entrepôt situé au 10385, avenue Balzac, à Montréal-Nord, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, pour un montant de 41 649,70 \$, taxes incluses.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé un projet de bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-nord, et 9056-4253 Québec inc. pour la location d'un entrepôt situé au 10385, avenue Balzac, à Montréal-Nord, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ;

QUE soit autorisée à cette fin une dépense de 41 649,70 \$, taxes incluses, pour les frais de location ;

QUE soit autorisé le Directeur des travaux publics à signer le dit projet de bail ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 NTA1156819008

CA15 10 136

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 136 414 \$ à Un itinéraire pour tous (51 000 \$) pour le projet Programmation d'activités MCC + secteur jeunesse; Un itinéraire pour tous (7 414 \$) pour le projet Mentorat pour la réussite scolaire - secteur jeunesse; Café-Jeunesse Multiculturel (25 000 \$) pour le projet Partenariat jeunesse urbain; Café-Jeunesse Multiculturel (15 000 \$) pour le projet Osez au féminin; Entre-Parents (15 000 \$) pour le projet Comprendre mon ado...pas toujours full cool !; Programme Horizon (13 000 \$) pour le projet Horizon du samedi; Mener Autrement (10 000 \$) pour le projet Sport-École dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016) et approuver les projets de convention à cet effet.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 51 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Programmation d'activités MCC + secteur jeunesse » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 7 414 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Mentorat pour la réussite scolaire - secteur jeunesse » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 25 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Partenariat jeunesse urbain » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 15 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Osez au féminin » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 15 000 \$ à Entre-Parents pour le projet « Comprendre mon ado...pas toujours full cool ! » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 13 000 \$ à Programme Horizon pour le projet « Horizon du samedi » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$ à Mener Autrement pour le projet « Sport-École » ;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 NTA1154988002

CA15 10 137

Accorder une contribution financière de 70 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour la réalisation des activités du projet Travail de rue 2015 dans le cadre du programme de lutte contre l'adhésion aux gangs de rue - Année 2015 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Café-Jeunesse Multiculturel.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 70 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour la réalisation des activités du projet Travail de rue 2015 dans le cadre du programme de lutte contre l'adhésion aux gangs de rue - Année 2015 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Café-Jeunesse Multiculturel ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 NTA1146324003

CA15 10 138

Accorder une contribution financière de 1000 \$ au Club de basket-ball de Montréal-Nord pour le projet spécial « Création de deux équipes élites (masculine et féminine) dans le nord-est de Montréal ».

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ à Club de basket-ball de Montréal-Nord pour un projet spécial « Création de deux équipes élites (masculine et féminine) dans le nord-est de Montréal » ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 NTA1156145007

CA15 10 139

Accorder une contribution financière de 750 \$ à Commission Sports et Loisirs de l'Est de l'île de Montréal pour la tenue de la 25^e édition de la « Soirée des Wilson » qui aura lieu à la fin du mois d'avril et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 750 \$ à Commission Sports et Loisirs de l'Est de l'île de Montréal pour la tenue de la 25^e édition de la « Soirée des Wilson » qui aura lieu à la fin du mois d'avril et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 NTA1154848006

CA15 10 140

Accorder une contribution financière de 500 \$ à Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier pour la réalisation du projet « Évasion de jour » dans le cadre du Plan d'action du Comité de développement de l'Est de Montréal et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier pour la réalisation du projet « Évasion de jour » dans le cadre du Plan d'action du Comité de développement de l'Est de Montréal et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 NTA1154848007

CA15 10 141

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Baseball mineur Montréal-Nord, qui a déposé une demande de soutien pour un projet spécial « Organisation de deux tournois d'envergure provinciale » qui se dérouleront en juin et en juillet 2015 aux parcs Charleroi et Sauvé.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Baseball mineur Montréal-Nord pour l'organisation de deux tournois d'envergure provinciale qui se dérouleront en juin et en juillet 2015 au parc Charleroi et Sauvé ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 NTA1156145006

CA15 10 142

Accorder une contribution financière de 400 \$ à Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal dans le cadre de sa campagne annuelle de financement pour l'année 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ à Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal dans le cadre de sa campagne annuelle de financement pour l'année 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 NTA1154848005

CA15 10 143

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club de l'âge d'or Pompei pour la poursuite de ses activités et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club de l'âge d'or Pompei pour la poursuite de ses activités et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 NTA1154848008

CA15 10 144

Autoriser l'achat d'une diapositive publicitaire d'une valeur de 250 \$ dans le cadre du cocktail bénéfique de la Fondation de l'Hôpital Marie-Clarac qui aura lieu le 11 mai 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisé l'achat d'une diapositive publicitaire d'une valeur de 250 \$ dans le cadre du cocktail bénéfique de la Fondation de l'Hôpital Marie-Clarac qui aura lieu le 11 mai 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 NTA1154848012

CA15 10 145

Accorder une contribution financière de 250 \$ à Ringuette 96 - Montréal-Nord dans le cadre du Championnat provincial de ringuette qui a eu lieu du 2 au 6 avril 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à Ringuette 96 - Montréal-Nord dans le cadre du Championnat provincial de ringuette qui a eu lieu du 2 au 6 avril 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 NTA1154848011

CA15 10 146

Approuver et déposer les rapports mensuels au 28 février 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 28 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1154848009

CA15 10 147

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1154848010

CA15 10 148

Accepter l'offre de service du conseil de ville de Montréal pour la collecte et le déchiquetage des branches provenant du domaine privé, pour l'année 2015, le tout en conformité avec l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit acceptée l'offre de service du conseil de ville de Montréal pour la collecte et le déchiquetage des branches provenant du domaine privé, pour l'année 2015, le tout en conformité avec l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1153602005

CA15 10 149

Mandater, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal (SGPI) pour la réalisation du projet d'accessibilité universelle du chalet du parc Oscar.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit mandaté, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal pour la réalisation du projet d'accessibilité universelle du chalet du parc Oscar.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1152932001

CA15 10 150

Autoriser une dépense approximative de 99 034,48 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense approximative de 99 034,48 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 NTA1151280003

CA15 10 151

Approuver la programmation du Théâtre Scolaire 2015-2016 ainsi que les dépenses inhérentes totalisant 40 098,68 \$, taxes incluses, pour les cachets d'artistes.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvées la programmation Théâtre scolaire 2015-2016 ainsi que les dépenses inhérentes totalisant 40 098,68 \$, taxes incluses, pour les cachets des artistes ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 NTA1151095002

CA15 10 152

Autoriser une dépense approximative de 25 000 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire English-Montreal (CSEM) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Mme Sylvia Lo Bianco déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter. (Mme Lo Bianco agit à titre de vice-présidente à la CSEM.)

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense approximative de 25 000 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire English-Montreal (CSEM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 NTA1151280004

CA15 10 153

Autoriser la programmation du Festival des arts de Montréal-Nord 2015 et les dépenses inhérentes totalisant 11 321,71 \$, taxes incluses, pour les cachets des artistes.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient approuvées la programmation du Festival des arts de Montréal-Nord 2015 et les dépenses inhérentes totalisant 11 321,71 \$, taxes incluses, pour les cachets des artistes ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 NTA1151095003

CA15 10 154

Autoriser la participation de Madame Line Perrotte, chef de division des ressources humaines, au Congrès / Colloque 2015 des Gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec (GRHMQ) à l'Hôtel Levesque, à Rivière-du-Loup, du 10 au 12 juin 2015, inclusivement et les dépenses inhérentes approximatives de 1 600 \$.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient autorisées la participation de Mme Line Perrotte, chef de division des ressources humaines, au Congrès / Colloque 2015 des Gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec (GRHMQ) à l'Hôtel Levesque, à Rivière-du-Loup, du 10 au 12 juin 2015 inclusivement et les dépenses inhérentes approximatives de 1 600 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 NTA1155871002

CA15 10 155

Donner un avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA07-10-0014-3 à l'article 20, paragraphe 2, modifiant le Règlement RGCA07-10-0014 sur les services de collectes, afin de permettre l'utilisation des bacs portatifs pour tous les bâtiments résidentiels et non plus seulement pour certains types de bâtiments résidentiels.

Avis est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA07-10-0014-3 modifiant le Règlement RGCA07-10-0014 sur les services de collectes à l'article 20, paragraphe 2 afin de permettre l'utilisation des bacs portatifs pour tous les bâtiments résidentiels ;

ET QUE soit déposé le Règlement RGCA07-10-0014-3 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.01 1152577026

CA15 10 156

Adopter le Règlement 1530-10 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier les articles 29 et 78 et d'ajouter l'article 29.1 pour permettre l'immobilisation d'un véhicule pour une période maximale de 72 heures dans certaines zones et modifier le montant des amendes.

Attendu qu'une copie du Règlement 1530-10 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier les articles 29 et 78 et d'ajouter l'article 29.1 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement 1530-10 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier les articles 29 et 78 et d'ajouter l'article 29.1.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1152577018

CA15 10 157

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.023 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir les limites des zones RM34-277 et RM33-280 et d'abolir la zone I3-247 dans le secteur des Récollets pour ainsi créer une zone tampon en vue des nouveaux développements dans le secteur Pie IX.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de Règlement R.R.1562.023 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir les limites des zones RM34-277 et RM33-280 et d'abolir la zone I3-247.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1150576002

CA15 10 158

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.023 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir les limites des zones RM34-277 et RM33-280 et d'abolir la zone I3-247 dans le secteur des Récollets pour ainsi créer une zone tampon en vue des nouveaux développements dans le secteur Pie IX.

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.023 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir les limites des zones RM34-277 et RM33-280 et d'abolir la zone I3-247 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.023 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir les limites des zones RM34-277 et RM33-280 et d'abolir la zone I3-247.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1150576002

CA15 10 159

Accorder, dans le cadre des événements publics 2015, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes b), c), f) de l'article 12, du paragraphe a) de l'article 17 et de l'article 20 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre des événements publics, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes b), c), et f) de l'article 12, du paragraphe a) de l'article 17 et de l'article 20 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics :

Dans le cadre de la fête du drapeau haïtien organisé par Café jeunesse multiculturel sur la rue Pascal qui aura lieu le 18 mai 2015 de 15 h à 21 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la direction des travaux publics. ;

- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre du Festival des arts de Montréal-Nord qui aura lieu du 21 au 31 mai 2015, permettre au Café-resto Montagne Kilimanjaro :

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments par la tenue d'un kiosque alimentaire sur le parvis de la Maison culturelle et communautaire le 21 mai et sur le parvis de la Maison Brignon-dit-Lapierre du 27 au 29 mai ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ sur le parvis de la Maison culturelle et communautaire le 21 mai.

Dans le cadre du Festival des arts de Montréal-Nord qui aura lieu du 21 au 31 mai 2015, permettre aux Artistes en arts visuels du nord de Montréal (AAVNM) :

- La consommation d'alcool sur le parvis et dans la Maison Brignon-dit-Lapierre du 27 au 29 mai 2015 de 16 h à 19 h ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la direction des travaux publics ;
- La vente par la tenue d'un kiosque de vente d'alcool sur le parvis de la Maison Brignon-dit-Lapierre du 27 au 29 mai ainsi que la vente d'oeuvres d'arts pour toute la durée du festival.

Dans le cadre de la fête orientale organisée par Café jeunesse multiculturel au parc Ottawa qui aura lieu le 30 mai 2015 de 14 h à 20 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la direction des travaux publics.

Dans le cadre de la Journée de l'environnement organisée par Éconord au parc Sauvé qui aura lieu le 6 juin 2015 de 13 h à 17 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la direction des travaux publics ;
- La vente de produits de consommation produits par les exposants.

Dans le cadre de la Fête des voisins organisée par Un itinéraire pour tous au parc Henri-Bourassa qui aura lieu le 6 juin 2015 de 13 h à 17 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments par la tenue du kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre du 50^{ième} anniversaire du tournoi moustique organisé par Baseball mineur Montréal-Nord au parc Charleroi qui aura lieu du 22 au 28 juin 2015 de 16 h à 23 h sur semaine, de 8 h à 20 h le 24 juin et de 9 h à 23 h sur fin de semaine, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La consommation d'alcool dans le parc ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments et d'alcool par la tenue d'un kiosque ;

- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre des fêtes familiales au parc Aimé-Léonard qui auront lieu les 24 juin et 1^{er} juillet 2015 de 13 h à 22 h, permettre au café-resto montagne Kilimanjaro :

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments par la tenue du kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre de Touskirock organisé par Café jeunesse multiculturel au parc Aimé-Léonard qui aura lieu le 11 juillet 2015 de 16 h à 22 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la direction des travaux publics.

Dans le cadre du tournoi provincial midget Montréal-Nord organisé par Baseball mineur Montréal-Nord au parc Sauvé qui aura lieu du 13 au 19 juillet 2015 de 16 h à 23 h sur semaine et de 9 h à 23 h sur fin de semaine, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La consommation d'alcool dans le parc ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments et d'alcool par la tenue d'un kiosque ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre de la Fête culturelle Puglia organisée par Federazione Region Puglia sur la rue Plaza qui aura lieu le 9 août 2015 de 9 h à 22 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments par la tenue du kiosque alimentaire ainsi que la vente de marchandises ;
- L'allumage d'un feu de cuisson via un BBQ, des brûleurs et des plaques chauffantes.

Dans le cadre du Match des étoiles organisé par Café-jeunesse multiculturel au parc Saint-Laurent qui aura lieu le 16 août 2015 de 9 h à 22 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la direction des travaux publics ;
- La vente de produits dérivés et de billets de tirage ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour une épluchette de blé d'inde.

Dans le cadre de l'Urbanifest organisé par Café jeunesse multiculturel au parc Le Carignan qui aura lieu le 29 août 2015 de 15 h à 22 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la direction des travaux publics ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour une épluchette de blé d'inde.

Dans le cadre de la Classique de course à pied de Montréal-Nord organisé par le Club de natation et de plongeon de Montréal-Nord au parc Aimé-Léonard, sur la piste cyclable et dans les rues avoisinantes qui aura lieu le 19 octobre 2014 de 7 h à 16 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments par la tenue du kiosque alimentaire ainsi que la vente de marchandises ;
- L'allumage d'un feu de cuisson ;
- La course et la marche sur une piste cyclable.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1156450001

CA15 10 160

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant deux dérogations mineures à savoir: permettre un coefficient d'occupation au sol (COS) de 0,31 au lieu de 0,40 et un taux d'implantation au sol de 16 % au lieu de 20 % pour le 10657, avenue Leblanc soit le lot 1 174 846 du cadastre du Québec. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, afin de réaliser la construction d'un immeuble unifamilial de deux étages, un coefficient d'occupation au sol (COS) de 0,31 au lieu de 0,40 et un taux d'implantation au sol de 16 % au lieu de 20 %, le tout conditionnellement à l'acceptation du P.I.I.A. ;

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 174 846 du cadastre du Québec, soit le 10657, avenue Leblanc.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1152577019

CA15 10 161

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un immeuble unifamilial pour le 10657, avenue Leblanc, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un immeuble unifamilial, le tout en conformité avec les plans préparés par Maison Laprise datés du 6 novembre 2014 et aux conditions suivantes :

- la réduction de la largeur de l'escalier menant au balcon ;
- la réduction de la largeur de l'accès aux véhicules – ajout de gazon ;
- l'accès au piéton (trottoir) soit fait en pavés unis ;
- l'approbation des dérogations mineures ;

· le dépôt d'une garantie d'exécution conforme aux exigences de la DAUSE représentant 3 % de la valeur du projet.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 846 du cadastre du Québec, soit le 10657, avenue Leblanc.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1152577021

CA15 10 162

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment unifamilial isolé au 12709, avenue Hector-Lamarre, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant et la construction d'une résidence familiale, le tout en conformité avec les plans préparés par Dessi-Technika conception & gestion datés du 16 février 2015 et ceux concernant la façade et l'implantation datés du 11 mars 2015 aux conditions suivantes :

- aucune construction n'est permise dans les servitudes, donc le balcon arrière doit être retiré ;
- permettre l'abattage de l'arbre pour l'aménagement de l'allée d'accès par contre, un autre arbre doit être planté en plus de celui déjà prévu ;
- déposer une garantie d'exécution conforme aux exigences de la DAUSE représentant 3 % de la valeur du projet.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 4 527 964 du cadastre du Québec, soit le 12709, avenue Hector-Lamarre.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1152577020

CA15 10 163

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction de deux (2) duplex jumelés au 11257 et 11259, avenue de Paris, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**M. Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Gibeau a des relations d'affaires avec le demandeur.)**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la construction de deux duplex jumelés le tout en conformité avec les plans préparés par Miloud Boukhira, architecte, datés du 9 février 2015 conditionnellement au dépôt d'une garantie d'exécution conforme aux exigences de la DAUSE représentant 3 % de la valeur du projet ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 413 392 du cadastre du Québec, soit le au 11257 et 11259, avenue de Paris.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1152577022

CA15 10 164

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation par l'Église Évangélique Galilée d'un lieu de culte au 11900, avenue Bellevois. Cette demande fait l'objet d'une consultation le tout en conformité avec l'article 19 du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit permis, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, un lieu de culte (l'Église Évangélique Galilée) aux conditions suivantes :

- la mise aux normes de la rampe d'accès dans un délai de 9 mois, par contre celle-ci doit être sécurisée dans un délai d'un mois ;
- le verdissement de la façade, tel que proposé en 2006, dans un délai de 9 mois ;
- le versement d'une garantie d'exécution conforme aux exigences de la DAUSE pour le verdissement et la rampe de 5 000 \$.

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 845 507, 1 845 539 et 2 295 529 du cadastre du Québec, soit le 11900, avenue Bellevois.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1152577023

CA15 10 165

Nommer Mme Joanie Castonguay à titre d'agent de bureau à la Division du matériel roulant de la Direction des travaux publics, groupe de traitement 05, en période d'essai de six (6) mois à compter de son retour de congé de maternité, en vue d'un statut permanent dans cet emploi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Joanie Castonguay, matricule 100035629, à titre d'agent de bureau à la Division du matériel roulant de la Direction des travaux publics (Emploi : 792820 – Poste : 30093), groupe de traitement 05, en période d'essai de six (6) mois à compter de son retour de congé de maternité, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 NTA1153602006

CA15 10 166

Nommer Mme Geneviève Petit à titre de régisseuse à la Division des sports, des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, groupe de traitement FM05, permanente dans cet emploi à compter du 14 mars 2015.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Geneviève Petit, matricule 792117000, à titre de régisseuse à la Division des sports, des loisirs et du développement social, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 212490 – Poste : 53765), groupe de traitement FM05, permanente dans cet emploi à compter du 14 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1151280002

CA15 10 167

Nommer Mme Monica Vale à titre d'agente de bureau à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, groupe de traitement: 005, en période d'essai de six (6) mois à compter du 14 avril 2015, en vue d'un statut permanent dans cet emploi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Monica Vale, matricule 242952999, à titre d'agente de bureau à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 792820 – Poste : 31701), groupe de traitement 005, en période d'essai de six (6) mois à compter du 14 avril 2015, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 NTA1155255001

CA15 10 168

Nommer M. Stéphane Collin à titre de programmeur analyste - développement de systèmes, à la Division informatique de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, groupe de traitement 11, en période d'essai de six (6) mois à compter du 14 avril 2015, en vue d'un statut permanent dans cet emploi.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit nommé M. Stéphane Collin, matricule 100030087, à titre de programmeur analyste - développement de systèmes à la Division informatique de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs (Emploi : 732850 - Poste : 61030), groupe de traitement 11, en période d'essai de six (6) mois à compter du 14 avril 2015, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 NTA1151963002

CA15 10 169

Nommer Mme Sylvia Lo Bianco, mairesse suppléante pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Sylvia Lo Bianco, mairesse suppléante pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1154848004

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 20, le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

M. Louis Langevin

Ruelles - Transfert de propriété aux propriétaires riverains
Feux de circulation à l'intersection Hébert et Henri-Bourassa – Impacts sur la circulation

Interventions de M. Hugues Chantal
Intervention de M. Jean-Marc Gibeau

M. Georges

Réclamation à la suite d'une chute sur le trottoir – Suivi
Item 20.04 de l'ordre du jour

Interventions de M. Gilles Deguire
Interventions de M. Alain Legault

À 19 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement, déclare la séance levée.

Gilles DEGUIRE
Maire d'arrondissement

Marie Marthe Papineau avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 mai 2015.